

**Comité régional
du transport collectif rural de la Mauricie**

**Bilan des activités
Mars 2002–Mars 2004**

Manon Mélineau
CRD de la Mauricie

23 mars 2004

« Si la population peut avoir accès à des services publics, si elle peut bénéficier d'une formation accrue, être moins isolée et si elle peut retenir les jeunes qui s'en vont en ville, alors les communautés peuvent parfaitement renverser la dynamique de la dégradation de leur tissu social. Pour ce faire, il s'agit de mettre le monde en mouvement. Une population qui se déplace est une population qui se développe !»¹

¹ Source : Conseil de la santé et du bien-être, revue Développement social, vol. 4, no 2, novembre 2003, p.36. article réalisé par Réal Boisvert de l'Agence régionale de santé et des services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

1. ORIGINE DU COMITÉ	4
2. MANDATS.....	4
3. DÉFINITION DU TRANSPORT COLLECTIF RURAL.....	4
4. ENJEUX DU TRANSPORT COLLECTIF	5
5. ÉTAT DE LA SITUATION.....	5
➤ MRC de Mékinac	5
➤ Ville de La Tuque.....	6
➤ MRC de Maskinongé	7
➤ MRC des Chenaux	8
➤ Ville de Shawinigan	9
6. COMMENT FONCTIONNE UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ?	10
ANNEXE A LISTE DES MEMBRES	12

1. ORIGINE DU COMITÉ

Le Comité de coordination en développement social a tenu une rencontre régionale le 5 février 2002 réunissant les partenaires régionaux et locaux impliqués directement et indirectement dans le dossier du transport collectif rural. Près de 25 personnes étaient présentes à cet événement. Il est ressorti que le transport collectif en milieu rural constituait un dossier actif dans les quatre MRC de la Mauricie, soit des Chenaux, Maskinongé, Mékinac et Haut-Saint-Maurice (aujourd'hui Ville de La Tuque). Quoique les niveaux d'avancement des projets différaient d'un territoire à l'autre, les porteurs locaux de la mise en œuvre d'un service de transport collectif étaient alors tous confrontés à plusieurs difficultés, souvent communes, ralentissant l'avancement des projets.

C'est pourquoi le Comité de coordination en développement social a convenu, à sa rencontre du 25 mars 2002, de mettre sur pied un comité de travail sur ce dossier. Le Comité régional du transport collectif de la Mauricie regroupe une vingtaine de personnes, principalement les représentants et les représentantes des projets de transport collectif dans les territoires, le ministère des Transports du Québec, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, les commissions scolaires de L'Énergie et du Chemin-du-Roy, l'Agence régionale de la santé et des services sociaux Mauricie / Centre-du-Québec, la Table régionale sur le Transport adapté et le Conseil régional de développement de la Mauricie. Claude Jalbert de l'Agence de santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec en assure la présidence et Manon Mérineau, du Conseil régional de coordination du développement, la coordination. L'annexe A présente la liste complète des membres du Comité.

Depuis sa création en mars 2002 jusqu'à la fin mars 2004, ce comité aura tenu onze rencontres dont chacune était organisée de manière à répondre efficacement aux besoins des promoteurs du transport collectif pour mieux les soutenir dans cette initiative.

2. MANDATS

Dans le respect de la perspective d'actions du Consortium en développement social de la Mauricie, le Comité régional du transport collectif rural de la Mauricie travaille avec une approche territoriale et multisectorielle. Il a les mandats suivants :

- Soutenir les promoteurs locaux dans leurs efforts de mettre en place et développer un service de transport collectif rural ;
- Susciter le partenariat entre les acteurs locaux et régionaux préoccupés par le transport collectif ;
- Favoriser la circulation des informations pertinentes, des échanges et des collaborations ;
- Harmoniser les démarches des territoires;
- En vue de l'interconnexion, soutenir les projets de transport collectif aussi dans les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières lorsque le temps sera opportun;
- Assurer une vigie.

En 2003, des membres dudit comité ont aussi été impliqués dans la création de l'Association des transports collectifs du Québec : Gaétan Mayer de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé est le secrétaire du comité exécutif et Lyse Lafrenière de la Corporation du transport collectif du Haut-Saint-Maurice, son substitut.

3. DÉFINITION DU TRANSPORT COLLECTIF RURAL

Le transport collectif vise l'intégration des différents services de transports existants dans les territoires (transport scolaire, transport adapté, transport spécialisé des établissements de santé et de services sociaux, transporteurs privés comme les taxis, etc), avec l'addition d'un moyen privé pour assurer la continuité du service sur toute la chaîne des déplacements. C'est ainsi que le ministère des Transports du Québec définit le transport collectif rural dans son

programme d'aide au démarrage du transport collectif. Le covoiturage est aussi mis de l'avant dans beaucoup de projets au Québec.

4. ENJEUX DU TRANSPORT COLLECTIF

En plus d'être un service de transport, c'est surtout un projet issu de la synergie locale et de la concertation multisectorielle orienté vers le développement social et économique du territoire.

Le transport collectif est entendu comme un investissement pour contrer l'exode rural et consolider le tissu social des zones rurales du Québec puisqu'il assure la circulation des citoyens et des citoyennes sur les territoires permettant ainsi l'accès des personnes aux services, à l'emploi, à la formation, aux loisirs et à une vie sociale. Plus exactement, le transport collectif permet en Mauricie la consolidation et le renforcement des communautés rurales qui représentent une population de 81 882 personnes sur une population régionale totale de 261 087 (2001). De plus, le vieillissement de la population et le maintien à domicile entraîne une augmentation des besoins de la population vers des points de services.

Le transport collectif touche plusieurs axes de l'entente cadre du CRDM 2000-2005 dont l'axe 2 Favoriser l'accès des territoires les moins favorisés aux institutions et aux ressources régionales (2.2. Identifier les moyens permettant l'accès aux ressources et aux institutions régionales); l'axe 3 qui vise à trouver des solutions pour stimuler la vitalisation des milieux ruraux et des quartiers urbains; dont l'orientation C Le développement de la qualité de vie.

Le transport collectif fait l'objet du programme d'aide au démarrage du transport collectif rural du ministère des Transports du Québec. Une stratégie concertée afin de créer un réseau de transport qui prend ancrage au sein de la MRC est la condition essentielle à la réussite d'un projet de transport collectif. L'implication des commissions scolaires, des centres d'action bénévole et des organismes communautaires est aussi un incontournable pour un démarrage optimal de ce service.

5. ÉTAT DE LA SITUATION

Le service du transport collectif est mis en place ou en voie de l'être dans chacune des MRC de la Mauricie et figure dans le pacte rural de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac et de la MRC du Haut-Saint-Maurice (Ville de La Tuque). La Table des aînés du Centre-de-la-Mauricie est aussi nouvellement impliquée dans l'élaboration d'un partenariat local en vue de développer le transport collectif dans les zones périphériques de la Ville de Shawinigan. La MRC de Mékinac est le premier territoire à se doter, en 2001, d'un service de transport collectif, sur l'initiative de Gisèle Renaud de la Corporation du transport adapté de Mékinac associée à des partenaires locaux dont le CLSC, le CLD et le CLE.

➤ MRC DE MÉKINAC

Historique et partenariat

La MRC de Mékinac regroupe 10 municipalités. Elle couvre un territoire de 5 544km² avec une densité de population de 2,8 habitant au km². La population comprend un haut pourcentage de personnes âgées. Au cours des dernières décennies, des politiques de rationalisation et d'économie ont éloigné les services des petites communautés. Les gens ont de plus en plus besoin de se déplacer mais ils rencontrent de plus en plus de difficultés à le faire.

Le transport collectif est le fruit d'une collaboration du milieu. Il démarre en janvier 2001 grâce à une subvention du CLD Mékinac. Le CLSC fournit l'expertise d'un organisateur communautaire pour la mise en place. La Corporation du transport adapté de Mékinac (CTAM) assume la gestion du service et, à l'instar de la CS de l'Énergie, permet l'utilisation des places disponibles sur ses circuits. Les municipalités et le Centre d'action bénévole de Mékinac (CABM) assurent la vente des billets. Les transporteurs scolaires et les taxis manifestent souplesse et esprit de collaboration dans la réalisation du projet. Les organismes communautaires appuient le projet et en font la promotion auprès de leur réseau.

Depuis trois ans, d'autres partenaires ont soutenu financièrement le transport et ont permis de maintenir le service. Parmi eux mentionnons le ministère des Transports du Québec, le Centre local d'emploi, Centraide-Mauricie, et la MRC de Mékinac.

Description du service

C'est un service de transport en commun. Il utilise les places disponibles sur les circuits des transports à clientèle spécifiques déjà en fonction sur le territoire, soit : le transport adapté, le transport scolaire, le transport du Centre de jour.

Il fonctionne selon les horaires et les jours d'ouverture des services précités. Toutefois, pour assurer une fiabilité dans les cas de formation et d'emploi, des navettes peuvent être organisées pour compléter les manques des circuits en place. À cet effet, nous pouvons utiliser des taxis ou du covoiturage.

C'est aussi un service de concertation avec les organisations du territoire qui génèrent des déplacements pour la population. Les liens établis avec ces partenaires permettent de modifier les heures de rendez-vous ou d'arrimer les horaires et les lieux d'activités aux circuits déjà en place.

Pour utiliser le transport, les gens doivent réserver leur place 24 heures à l'avance. Le service de répartition fait la recherche des parcours utilisables et établit le lien entre les transporteurs concernés et les demandeurs. Le prix d'un passage est de 2,50 \$ quelque soit la distance parcourue. Pour l'année 2003, le transport collectif a permis 1 911 déplacements, principalement en direction de Saint-Tite, de Shawinigan et de Grand-Mère.

Défis et perspectives

- Travailler sur les changements culturels qu'entraîne le transport collectif, plus particulièrement sur l'insécurité provoquée par le côtoiement de clientèles différentes dans les autobus.
- Les demandes de transport pour des raisons médicales sont de plus en plus fréquentes. Le transport collectif peut répondre au besoin de transports médicaux lorsqu'ils sont effectués par des personnes autonomes, capables de se déplacer à un point d'embarquement et d'effectuer des transferts sans aide. Mais ce type de transport n'est pas valable pour une population malade ou en perte d'autonomie. Il y a un arrimage à faire avec le réseau de la santé et des services sociaux. Tout détour ou prolongement des trajets pour desservir des besoins de transports médicaux doit être accompagné de ressources financières de la part du réseau de santé et des services sociaux.
- La mise en place d'un système de covoiturage est envisagée à moyen terme.
- Prévoir pour le futur une interconnexion avec les autres services de transport collectif de la région.

➤ VILLE DE LA TUQUE

Historique et partenariat

Ce projet est à l'origine d'une démarche du Comité local de développement social dans lequel sont engagés plusieurs partenaires tels la Ville de La Tuque, le Centre local de développement, le Centre local d'emploi, la Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saint-Maurice, la Commission scolaire de l'Énergie, le Regroupement des organismes communautaires et le Centre de santé et des services sociaux du Saint-Maurice. Le projet est basé sur une cueillette de données réalisée au début de l'année 2000 (par la représentante du territoire du Haut Saint-Maurice au Comité de coordination régional en développement social de la Mauricie) auprès de treize organismes ou leaders du milieu, afin d'identifier les causes de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est ressorti que les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale dans le Haut-Saint-Maurice sont étroitement liés à l'accessibilité. Il importait donc, pour les membres dudit comité, de rendre accessibles sur notre territoire, les ressources et services à l'ensemble de la population.

En janvier 2001, Guylaine Asselin du Centre de santé et des services sociaux du Saint-Maurice amorçait une démarche en vue de trouver du financement pour mesurer la faisabilité de l'implantation. En juillet 2002, le Comité local de développement social déposait une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec. Le transport collectif est inscrit au pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Maurice.

Description du service

Depuis décembre 2002, la coordination du service est assurée par Lyse Lafrenière. Dès le printemps, le transport collectif est mis en opération et il vise à desservir tout le nouveau territoire de Ville de la Tuque, sauf la municipalité de Parent en raison de son éloignement géographique. Il a recours aux types de transport suivants : le transport scolaire, le transport adapté, le transport offert par les établissements de santé et de services sociaux, les taxis sur une base d'un minimum de trois personnes.

Actuellement, le secteur desservi couvre les secteurs de La Croche, La Bostonnais, secteur aéroport (4 milles), la route 155 sud jusqu'au secteur Rivière-aux-Rats et le secteur urbain de La Tuque.

A court terme, le secteur de Lac Édouard devrait redevenir accessible par la modification du véhicule utilisé par la commission scolaire de l'Énergie pour le transport des élèves. Actuellement, ce secteur est desservi par un véhicule 7 places mais aucune place n'est disponible pour le transport collectif. En raison de l'accroissement du nombre d'élèves résidant dans ce secteur, la commission scolaire devrait utiliser un autre type de véhicule nous permettant de profiter de places libres.

Concernant l'utilisation des places disponibles dans le véhicule du transport adapté, notons que suite à la fusion municipale, une demande a été adressée à Ville de La Tuque pour que les secteurs de La Croche et La Bostonnais soient desservis par le transport adapté.

Pour utiliser le service, les gens doivent téléphoner 24 heures à l'avance au bureau du transport collectif situé dans les locaux du Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice. Le service de répartition fait ensuite le lien entre les transporteurs et les demandeurs. Tout cela pour un coût minime. Des billets de transport sont disponibles dans huit points de vente répartis sur tout le territoire.

Durant la période allant du 29 avril au 31 décembre 2003, environ 230 déplacements ont été effectués. Les modes de transport utilisés étaient : transport scolaire (101), transport adapté (69), taxi collectif (62). Du 1er janvier au 6 février près de 130 déplacements ont été effectués. Les motifs de déplacement sont : la santé (38,7%), la formation (37,4%), l'emploi (19,6%) et autres raisons (4,3%).

Défis et perspectives

- Travailler sur les changements culturels qu'entraînent le transport collectif, dont la mixité des catégories de personnes qui utilisent le transport collectif.
- Il est difficile de répondre à toutes les demandes de déplacements reliés à des soins de santé.
- Un projet de covoiturage est envisagé à moyen terme.

➤ MRC DE MASKINONGÉ

Historique et partenariat

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé via ses tables sectorielles (Communautaire, Condition féminine, Éducation/main-d'œuvre, Industrie, Jeunes et Santé et services sociaux) ainsi que le Centre local d'emploi de Louiseville, ont entrepris, conformément à son plan d'action 2001-2002, d'étudier la faisabilité d'un réseau de transport collectif sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

À l'automne 2001, le comité d'orientation, formé d'intervenant(e)s des secteurs publics, parapublics et communautaires, a pris connaissance du sondage, du rapport d'analyse et du plan d'affaires et de commercialisation des scénarios proposés. Plusieurs choix étaient proposés mais le choix retenu a été la maximisation des services de transports existants sur le territoire.

Afin d'élargir la concertation et les consensus optimisant les chances de réussite d'un projet qui réponde par des moyens spécifiques à des besoins spécifiques des citoyens et citoyennes de la MRC de Maskinongé, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé et la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Maskinongé ont entrepris alors d'aller consulter la population dans les dix-sept (17) municipalités du territoire. Ceci pour permettre d'élaborer un projet qui a été proposé à la population, au CLD et au Conseil des maires de la MRC de Maskinongé en mai et en juin 2002.

Description du service

La Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé a reçu ses lettres patentes le 23 octobre 2002. Un coordonnateur responsable du système de répartition des demandes de déplacement a été engagé au printemps 2003. Il s'agit de Gaétan Mayer. L'assemblée de fondation de la Corporation a eu lieu le 18 juin 2003.

Le projet vise à répondre aux besoins de déplacements de la population sur tout le territoire de la MRC de Maskinongé par l'intégration des services existants (transport scolaire, transport adapté, taxis, transport spécialisé des établissements de santé et de services sociaux).

Défis et perspectives

Le démarrage du projet était prévu pour l'été 2003 mais il a dû être reporté au printemps 2004 le temps de conclure des ententes avec certains partenaires dont les commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy. Un comité de règlement a été mis en place impliquant entre autre un représentant de la Sûreté du Québec.

Le défi à court terme est la signature des protocoles avec les 2 commissions scolaires du territoire.

La population doit se familiariser avec le concept du transport collectif. L'interconnexion sera envisageable rapidement avec les Villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.

➤ MRC DES CHENAUX

Historique et partenariat

Un comité territorial de développement social a été mis sur pied dans le territoire Des Chenaux en décembre 2001. Ce comité regroupe plus de vingt représentantes et représentants provenant de divers horizons mais œuvrant tous dans le territoire de la MRC Des Chenaux que ce soit au sein d'organismes communautaires, d'institutions diverses ou encore de divers corps sociaux. Il a le mandat de promouvoir la mise en place et le développement de projets territoriaux susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la MRC.

Le Comité local en développement social a ciblé des problématiques particulières sur le territoire dont le transport collectif, l'exode des jeunes et l'isolement social des personnes. La SADC a réalisé en avril 2000 une étude des besoins en transport en partenariat avec l'UQTR. Le groupe de travail « Transport » est composé de personnes provenant de groupes et d'institutions des plus variés dont l'AQDR Des Chenaux, l'ALPHA Des Chenaux, la CDC Des Chenaux, la Maison de Transition de la Batiscan, le Centre de Bénévolat de La Pérade (à titre de personne-ressource), la municipalité de Ste-Geneviève, le Centre de services en déficience intellectuelle, le Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, le Centre local d'emploi de Ste-Geneviève, Sécurité du revenu de Ste-Geneviève, le CLD Des Chenaux, la Commission scolaire Chemin-du-Roy et Autobus scolaire Baribeau et Fils.

Les partenaires financiers associés au projet sont : le Centre local d'emploi, les Caisses populaires de Sainte-Geneviève, Batiscan, Champlain et St-Luc-de-Vincennes, les Caisses populaires Mékinac/Des Chenaux, le Conseil

régional de développement de la Mauricie, Centraide Mauricie, Sécurité du revenu, CLD des Chenaux et le Service de secrétariat communautaire Des Chenaux.

Description du service

Le comité local transport a engagé Annie Saint-Onge responsable du projet. Le comité local travaille actuellement à l'élaboration d'un système de transport d'appoint dans la MRC des Chenaux, le covoiturage. À moyen terme, le transport scolaire pourrait y être associé. D'ailleurs des démarches d'information et de collaboration se poursuivent sur une base régulière avec les Commissions scolaires et les transporteurs scolaires afin de vérifier les possibilités d'arrimage dans le territoire.

Le projet de covoiturage vise à couvrir tous les besoins de déplacements (non seulement formation et emploi) de toute la population et dans toutes les municipalités de la MRC des Chenaux, ainsi que la possibilité d'aller vers l'extérieur en Mauricie.

Défis et perspectives

Une validation du besoin est actuellement en cours auprès de la population pour identifier leurs divers besoins de déplacements.

Le démarrage du service de covoiturage est prévu pour la fin de l'été 2004.

➤ VILLE DE SHAWINIGAN

Historique et partenariat

La Table des Aîné(e)s du Centre-de-la-Mauricie a entrepris, à l'hiver 2003, une consultation locale auprès de toutes les associations d'aînés du territoire suivi d'une consultation régionale dans le cadre du colloque d'orientation de la Table des aînés et des retraités de la Mauricie. Ces consultations ont fait ressortir, entre autres, les besoins des aîné(e)s en terme d'amélioration et d'élargissement des services de transport.

En mai 2003, la Table des Aîné(e)s du Centre-de-la-Mauricie adopte son plan d'action dont le projet de développement d'un transport collectif sur le territoire dans les secteurs non desservis, soit Lac-à-la-Tortue, St-Jean des Piles, St-Gérard des Laurentides, pour l'ensemble de la population et l'amélioration des services de transport pour les aînés. M. Gilles Marchand, conseiller municipal à la Ville de Shawinigan et membre de la Table des Aîné(e)s, demande la préparation d'un dossier et d'un budget.

Le 16 juin 2003, un comité de travail présente le dossier du transport collectif au Conseil municipal de Shawinigan, en vue d'obtenir de l'aide afin de réaliser une étude de faisabilité dans le cadre du programme d'aide du ministère des Transports du Québec pour le transport collectif rural. Cependant, ce projet est non-éligible à ce programme du ministère des Transports du Québec puisqu'il s'agit d'un territoire urbain².

Le 28 octobre 2003, le comité de travail réunit l'ensemble des partenaires suivants et devient le comité élargi du transport collectif de Shawinigan : Table des Aîné(e)s du Centre-de-la-Mauricie, Ville de Shawinigan et Régie du transport en commun, Conseil local de développement de Shawinigan (CLD), Carrefour Jeunesse Emploi de

² En effet, dans le cas de la Ville de Shawinigan, il s'agit de transport collectif et non de transport collectif *rural* selon la politique du ministère des Transports du Québec. Ce sont deux dossiers différents pour deux programmes différents. Donc, le projet de transport collectif (urbain) n'a pas accès aux montants prévus dans le cadre du programme d'aide pour le transport collectif rural. Le ministère des Transports du Québec pourrait verser une aide financière pour une étude de faisabilité en vue de bonifier les services existants, mais, pour ce faire, la Régie de transport en commun de Shawinigan doit assurer la responsabilité de l'étude. C'est la Régie de transport en commun de Shawinigan qui doit présenter la demande de financement au MTQ et indiquer ses besoins techniques et financiers. Dépendamment des disponibilités budgétaires, le MTQ peut verser jusqu'à 50 % des coûts de l'étude jusqu'à un montant maximum de l'étude et jusqu'à 1\$ per capita du bassin de population à desservir.

Shawinigan (CJE), Centre d'action bénévole de Grand-Mère (CAB), Centre d'action bénévole de Shawinigan (CAB), Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie (CSSSE), Centres locaux d'emploi de Shawinigan et de Grand-Mère (CLE), Comité de développement de la communauté, Commission scolaire de l'Énergie, Coopérative de solidarité d'aide de la MRC du Centre-de-la-Mauricie, Corporation de développement communautaire du Centre de la Mauricie (CDC), Société d'aide au développement des collectivités Centre-de-la-Mauricie (SADC) et Fonds Laprade. Ces partenaires contribueront financièrement à la réalisation de l'étude de faisabilité.

Le 5 février 2004, le comité dépose le dossier du transport collectif à la Ville de Shawinigan. Le dossier était accompagné de lettres d'appui de presque tous les partenaires.

Défis et perspectives

Le comité élargi du transport collectif de Shawinigan travaille en partenariat avec la Régie du transport en commun et le Conseil local de développement.

Lors d'une rencontre tenue le 20 février dernier, il a été entendu que la Régie du transport acceptait de réaliser l'étude de faisabilité sur le développement du transport en commun dans les secteurs non desservis de la Ville de Shawinigan (Lac-à-la-Tortue, St-Jean-des-Piles, St-Gérard-des-Laurentides). Il a été également convenu que le comité du transport collectif élargi de Shawinigan participe à la définition des éléments à inclure dans l'étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité comprendra les éléments suivants :

- Définir les points de chutes des systèmes de transport déjà existants (scolaire, transport adapté, centre de jour) dans les trois secteurs de Lac-à-la-Tortue, St-Jean-des-Piles, St-Gérard-des-Laurentides en lien avec le transport en commun.
- Évaluer la faisabilité de développer un système de transport collectif entre St-Boniface et Shawinigan avec les systèmes de transports déjà existants (scolaire, transport adapté, centre de jour) et ce, via la Résidence de la St-Maurice ou l'arrêt d'autobus sur la 5e Rue, à Shawinigan.
- Définir les besoins de transport de la population des trois secteurs, par groupe d'âge, type d'activités, fréquence de ces activités et trajets.
- Colliger les besoins de la population des municipalités de l'ancien territoire du Centre-de-la-Mauricie non incluses dans la nouvelle Ville de Shawinigan : St-Boniface, Charette, St-Mathieu, St-Élie de Caxton, Notre-Dame du Mont-Carmel.
- Évaluer la faisabilité de réaliser l'interconnexion avec les systèmes de transport collectif des territoires voisins (Des Chenaux, Maskinongé, Mékinac).

6. COMMENT FONCTIONNE UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ?

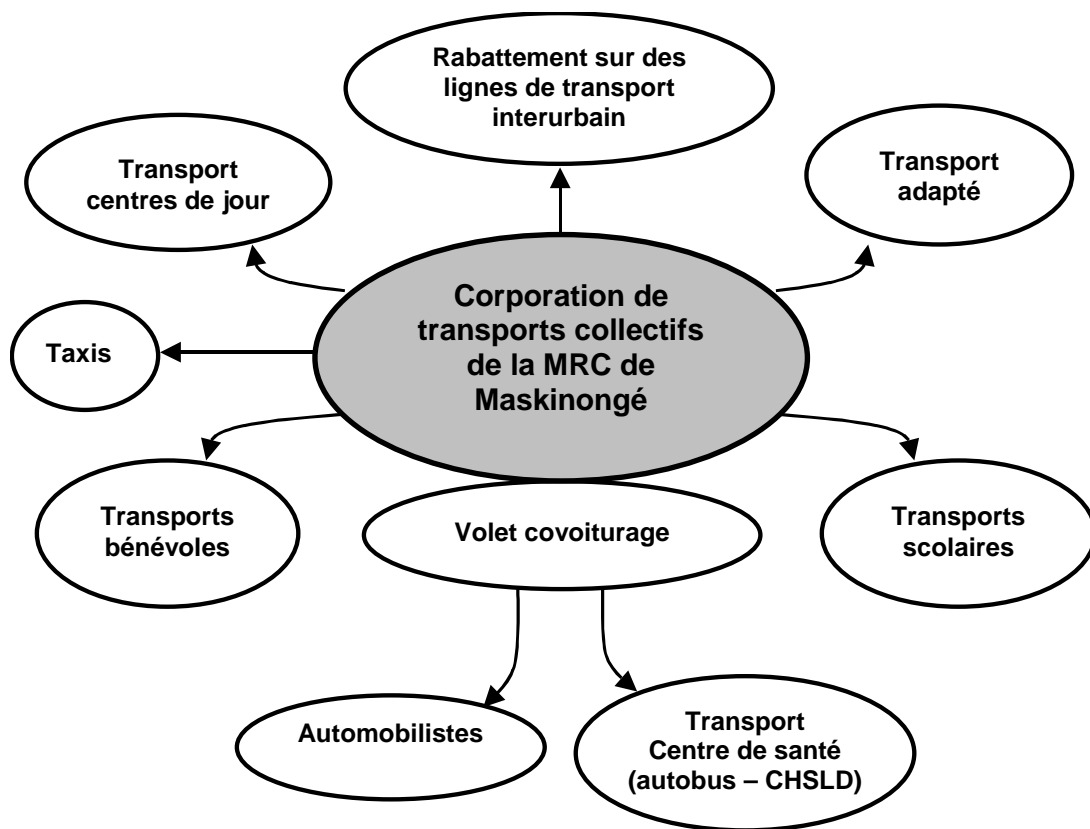
Prenons le modèle de Maskinongé qui est fidèle aux modes d'opération des autres services de transport collectif dans la région (à l'exception du projet de covoiturage dans des Chenaux) et au Québec.

- 1) Mise en place d'un guichet de répartition qui centralise l'information de tous les déplacements de transport collectif sur le territoire.
- 2) Établir des ententes de partenariat avec les autres services de transport, les services sociaux susceptibles de détecter les besoins de déplacements (CLE, CLD, CLSC, RRSSS, CDC, organismes communautaires, etc.), les municipalités, les entreprises de transport scolaire et les entreprises de taxi.
- 3) Chaque service de transport fournit au guichet de répartition les places disponibles sur ses parcours ainsi que les horaires.

- 4) Le/la répartiteur-trice regroupe et développe à partir de ces renseignements. Il/elle fait une analyse (en superposition) de toutes les activités de transport des personnes pour une période de temps donnée (journée type, semaine type). Il/elle en relève les possibilités. Cet exercice lui permet d'établir une carte des circuits utilisables en fonction.
- 5) Un point de distribution des billets sera mis en place dans chaque municipalité. Les revenus de ces passages servent à payer les frais inhérents à l'organisation.

MRC de Maskinongé

Exemple de projet de mise en commun des services de transport existants



Annexe A Liste des membres

Arseneault, Lionel

Agent de développement rural
CLD des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0
Bureau : (819) 295-5115, poste 246
Domicile : (418) 328-4450
Autres : +1 (866) 295-5115
Télécopie (bureau) : (819) 295-5117
lionel.arseneault@clddeschenaux.ca

Blain, Geneviève

Ministère du Développement économique
et régional
100, rue Laviolette, bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Bureau : (819) 371-6617
Télécopie (bureau) : (819) 371-6960
genevieve.blain@mreg.gouv.qc.ca

Blanchard, Daniel

Table des aîné(s) du Centre-de-la-Mauricie
Territoire : Ville de Shawinigan
4350, Route 157
Notre-Dame-du-Mont-Carmel QC G0X 3J0
Bureau : (819) 536-0476
Télécopie (bureau) : (819) 536-0648
clairedaniel@cgocable.ca

Boulanger, Monique

Technicienne en administration
Ministère des Transports du Québec
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Bureau : (819) 371-6606, poste 290
Télécopie (bureau) : (819) 371-6136
mboulanger@mtq.gouv.qc.ca

Cloutier, Pierre

Vice-président CA Transport collectif Maskinongé
Conseiller jeunesse à la SADC
651, boul. Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
Bureau : (819) 228-5921 , #248
Télécopie (bureau) : (819) 228-0497
pcloutiersadc@cgocable.ca

Delisle, Ronald

Table régionale sur le transport adapté
290, rue St-Joseph, suite 107, C.P. 211
La Tuque (Québec) G9X 3P2
Bureau : (819) 523-2914
Télécopie (bureau) : (819) 523-7453
lasource@lino.sympatico.ca

Emond, Denis

Direction de l'informatique et
du transport collectif
Commission scolaire de l'Énergie
2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec) G9N 6V7
Bureau : (819) 539-6971, poste 282
Télécopie (bureau) : (819) 539-6978
demond@csenergie.qc.ca

Hamel, Gaston

Conseiller municipal
Hôtel de ville de La Tuque
558, rue Commerciale
La Tuque (Québec) G9X 3A9
Bureau : (819) 523-3133
Domicile : (819) 523-4887
Télécopie (bureau) : (819) 523-3150
gastonhamel@sympatico.ca

Jalbert, Claude

Agent de planification
Agence de santé et de services sociaux
550, rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5
Bureau : (819) 693-3660
Télécopie (bureau) : (819) 373-1627
claudes_jalbert@ssss.gouv.qc.ca

Lafrenière, Lyse

Coordonnatrice
Transport collectif du Haut-St-Maurice
885, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C1
Bureau : (819) 523-4588 , poste 2971
Télécopie (bureau) : (819) 523-7992
tc_haut_st_maurice@hotmail.com

Lampron, Richard

Direction de l'informatique et
du Transport collectif
Commission scolaire Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite, C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7
Bureau : (819) 379-6565, poste 221
Télécopie (bureau) : (819) 378-1174
rlampron@csduroy.qc.ca

Landry, Jean-Claude

Organisateur communautaire
CLSC - CHSLD Vallée de la Batiscan
90, route Rivière-à-Veille
Ste-Geneviève-de-Batiscan (Québec) G0X 2R0
Bureau : (418) 362-2728, poste 6632
Télécopie (bureau) : (418) 362-3125
jclandry@sympatico.ca
jean-claude_landry@ssss.gouv.qc.ca

Lefebvre, Nathalie

Organisatrice communautaire, CLSC
Table des aîné(e)s du Centre-de-la-Mauricie
Territoire : Ville de Shawinigan
601, 6e Avenue
Grand-Mère QC G9T 2H6
Bureau : (819) 533-4545 poste 269
Télécopie (bureau) : (819) 533-3193
nathalie_lefebvre_clscm@ssss.gouv.qc.ca

Mayer, Gaétan

Coordonnateur
Corporation de transport collectif de Maskinongé
321, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K2
Bureau : (819) 228-1977
Télécopie (bureau) : (819) 228-6261
transportcollmrcmaskinonge@bellnet.ca

Mérineau, Manon

Agente de développement
CRD de la Mauricie
3450, boul. Royal, bureau 200, C.P. 247
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1
Bureau : (819) 691-4969, poste 238
Télécopie (bureau) : (819) 691-4960
manon.merineau@crd-mauricie.qc.ca

Renaud, Gisèle

Directrice
Corporation de transport adapté Mékinac
301, St-Jacques
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
Bureau : (418) 289-3723
Télécopie (bureau) : (418) 289-3723
ctam@globetrotter.net

St-Onge, Annie

Agente de recherche
Projet transport collectif des Chenaux
Immeuble multiservices des Chenaux
44, Rivière-à-Veille
Sainte-Geneviève-de-Batiscan QC G0X 2R0
Bureau : (418) 362-2134
Télécopie (bureau) : (418) 362-2861
transportdeschenaux@hotmail.com

Trudel, Herman

CA, CLSC - CHSLD Vallée de la Batiscan
(Territoire Mékinac)
141, 6e Avenue B Sud
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
Bureau : (418) 289-3221